CC du Bas Armagnac (Siren : 243200409)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Nogaro
Arrondissement	Condom
Département	Gers
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1998
Date d'effet	30/12/1998

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Elisabeth MITTERRAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	77 rue Nationale
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	32110 NOGARO
Téléphone	05 62 69 01 16
Fax	05 62 08 81 59
Courriel	C.C.B.A.@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 767
Densité moyenne	27,58

Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
32	Arblade-le-Haut (213200058)	301
32	Bétous (213200496)	98
32	Bourrouillan (213200629)	152
32	Caupenne-d'Armagnac (213200942)	440
32	Cravencères (213201130)	104
32	Espas (213201254)	121
32	Lanne-Soubiran (213201916)	133
32	Laujuzan (213202021)	262
32	Le Houga (213201551)	1 258
32	Loubédat (213202146)	118
32	Luppé-Violles (213202203)	154
32	Magnan (213202229)	256
32	Manciet (213202278)	827
32	Monguilhem (213202716)	304
32	Monlezun-d'Armagnac (213202740)	206
32	Mormès (213202914)	123
32	Nogaro (213202963)	2 115
32	Perchède (213203102)	93
32	Sainte-Christie-d'Armagnac (213203698)	405
32	Saint-Griède (213203805)	143
32	Saint-Martin-d'Armagnac (213203904)	238
32	Salles-d'Armagnac (213204084)	125
32	Sion (213204340)	125
32	Sorbets (213204373)	196
32	Toujouse (213204498)	218
32	Urgosse (213204589)	252

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 18

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif *Contrôle*
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales

- Entretien, gestion, aménagement, fléchage et signalétique des chemins de randonnées pédestres et de VTT individualisés dans le document cartographique annexé aux statuts. Dans ce cadre, la communauté de communes peut également contribuer à l'ouverture, l'entretien et au balisage de chemins labellisés "GR de Pays" sur son territoire. - La communauté de communes est compétente en matière de Signalisation d¿Information Locale (S.I.L.) relative aux espaces et bâtiments communaux et aux indications de direction d¿orientation. La communauté de Communes est également compétente pour signaler l¿ensemble des zones et équipements dont elle a la charge ainsi que pour matérialiser l¿entrée sur le territoire communautaire. La Signalisation d¿Information Locale relative aux lieux dits, aux activités économiques et la signalisation routière liée à la police de la circulation restent de la compétence communale. - Conduite d¿une étude portant sur la problématique de l¿eau et la biodiversité ordinaire à l¿échelle du territoire intercommunal

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé

- Action sociale

Enfance et jeunesse : ° Périscolaire et extrascolaire : La communauté de communes est compétente en matière de : Service péri et extrascolaire : ? Investissement (acquisition, entretien et renouvellement du matériel pédagogique) et fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés à l?Ecole/ALAE, garderies et Temps d?Activité Périscolaire (TAP), Accueils de Loisirs Sans Hébergement/ALSH et accueils jeunes ? Personnel intervenant durant le temps péri et extrascolaire Séjours éducatifs à destination de l?enfance et la jeunesse ° Petite Enfance : La communauté de communes est compétente en matière de : Investissement (acquisition, entretien et renouvellement du matériel pédagogique) et fonctionnement des accueils existants en matière de Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles/RAM, jardin d?enfants, multi-accueil) A ce titre, sont notamment considérées d?intérêt communautaire, les contractualisations avec les partenaires financiers (dont le Contrat Enfance Jeunesse) et l?ensemble des organismes compétents (Etat, Conseil Général, CAF, MSA,?)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Etude, création, aménagement, gestion et entretien de la zone en voie de création dénommée "ACTIPOLE" d'une superficie de 20 hectares et création d'ateliers relais et de pépinières d'entreprises sur cette zone. Création, aménagement, entretien et gestion des futures zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares et création d'ateliers relais et pépinières d'entreprises sur ces zones. Actions de développement économique portant sur : - la création de la "Maison de la Vigne et du Vin" ; - l'octroi d'aides économiques directes ou indirectes aux entreprises qui se situent ou s'implantent sur les zones d'activité d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares ; - la promotion touristique.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat sur son territoire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d'une base de loisirs aqualudique. Les aménagements de plans d'eau tels que les lacs sont exclus.

- Activités péri-scolaires

La communauté de communes est compétente pour construire, réhabiliter, aménager, entretenir et gérer le fonctionnement des accueils périscolaires (garderies et Accueils de Loisirs Associés à l?Ecole/ALAE) et des accueils de loisirs (Accueils de Loisirs Sans Hébergement/ALSH et accueils jeunes) ainsi que les bâtiments liés au Relais d?Assistantes Maternelles (RAM), au multi-accueil et au jardin d?enfants.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Contribuer à l'organisation matérielle de spectacles culturels sur l'une de ses communes membres

- Activités sportives *En matière sportive, contribution à l'organisation matérielle de tournois de sport collectif sur l'une des communes membres.*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire : seront d'intérêt communautaire, les zones d'aménagement concerté à créer d'une superficie égale ou supérieure à 3 hectares qui présentent un intérêt stratégique en terme d'aménagement pour l'ensemble du territoire communautaire.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *Sont d¿intérêt communautaire : - les voies communales : l¿ensemble des voies communales - les chemins ruraux entièrement ou partiellement goudronnés : ¿ reliant deux voies communales ou reliant une voie communale à une route départementale ¿ assurant la liaison avec une commune n¿appartenant pas à la communauté de communes ¿ assurant la liaison avec une voie départementale ¿ desservant une station de pompage d¿un syndicat intercommunal d¿alimentation en eau potable ¿ desservant un lac Les places et parkings restent du domaine communal.*
Développement touristique
- Tourisme *En matière touristique, actions de promotion, d'accueil et d'information touristique sur son territoire. La communauté de communes pourra confier par délégation la mise en oeuvre d'une partie ou de l'ensemble de ces compétences à un office de tourisme*
Logement et habitat
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : dans ce cadre, sont comprises les études complémentaires relativeqs aux centres bourgs. Elle peut attribuer des aides financières complémentaires*
Autres
- Autres *Dans le domaine de l'agriculture, la communauté de communes peut soutenir des actions de préservation, de promotion et de mise en valeur des productions et des pratiques et expérimentations agricoles organisées sur son territoire. Mise en place et fonctionnement d'un point visio-public Création et gestion d'une fourrière animale*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
32	SYNDICAT MIXTE SYMA du NOGAROPOLE (253201925)	SM ouvert	8 767
32	SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES (253201891)	SM fermé	108 065
32	Syndicat mixte ouvert "Gers Numérique" (200039279)	SM ouvert	166 103
32	SICTOM DU SECTEUR OUEST (253200992)	SM fermé	41 836
32	Pôle d'équilibre territorial et rural "Pays d'Armagnac" (200048601)	SM fermé	45 248

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)